

## **Le marché de Sevrans passe en régie municipale**

Depuis le 20 février et pour une durée de quelques mois, le marché de Sevrans fonctionne en régie municipale. Cela signifie que la gestion est prise en charge directement par les agents municipaux (placement des commerçants, circulation dans les travées...)

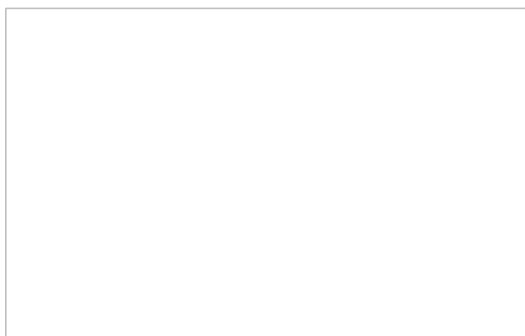
Cette régie constitue l'occasion pour la Ville de réorganiser le fonctionnement du marché, pour améliorer votre sécurité et l'organisation des commerçants, sans chambouler vos habitudes.

### **2 objectifs pour le maire et les élus :**

- libérer la voie pompiers, obligatoire, et réinstaller les commerçants sur les espaces dédiés uniquement, pour une meilleure circulation des clients,
- respecter les horaires d'ouverture et de fermeture, pour le bien-être des riverains et des clients.

Comme toute réorganisation, celle-ci peut engendrer quelques désagréments qui seront passagers, notamment en termes de circulation au niveau du rond-point Berlioz, le temps de l'installation.

Nous vous remercions par avance pour votre compréhension.



À télécharger : Lettre du Maire  
[blanchet lettre marche 2024\\_1.pdf](#) (.pdf - 5.55 Mo)  
Publié le 20 février 2024